



## AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

### Section I : Pouvoir adjudicateur

#### I.1) NOM ET ADRESSES :

**Mairie de Saint-Martin de Ré, place de la République, 17410 SAINT MARTIN DE RÉ, Téléphone :**

**05.46.09.38.94, Courriel :** [sg.mairie@v17410.fr](mailto:sg.mairie@v17410.fr), Adresse internet : [www.saint-martin-de-re.fr](http://www.saint-martin-de-re.fr)

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-securises.fr>

**Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : <http://www.marches-securises.fr>**

#### I.2) PROCEDURE CONJOINTE :

#### I.3) COMMUNICATION :

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

à l'attention de Pascale SCHWARTZ place de la République, 17410 SAINT MARTIN DE RÉ, Téléphone :

05.46.09.38.94, Courriel : [sg.mairie@v17410.fr](mailto:sg.mairie@v17410.fr)

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-securises.fr>

**Les dossiers de candidature ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

**par voie électronique via : <http://www.marches-securises.fr>**

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie.

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques.

### Section II : Objet

#### II.1) ETENDUE DU MARCHE :

##### II.1.1) Intitulé :

**Délégation de service public, sous la forme de concession, ayant pour objet l'exploitation touristique du clocher de l'église de Saint-Martin de Ré.**

##### II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Délégation de service public.

Descripteur principal : **75125000**

##### II.1.3) Type de marché :

Service.

##### II.1.4) Description succincte :

**La présente consultation a pour objet de poursuivre l'exploitation touristique du clocher de l'église. Le contrat de concession comprend :**

- **La gestion de la visite de l'édifice avec l'exploitation de cet ouvrage aux risques et périls du délégataire,**
- **L'animation du site.**

**II.1.5) Valeur totale estimée : 270 805 € HT**

##### II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

#### II.2) DESCRIPTION :

##### II.2.1) Intitulé :

##### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Mots descripteurs : Délégation de service public.

Code(s) CPV additionnel(s) : **75125000**

##### II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR532.

#### ***II.2.4) Description des prestations :***

**Le concessionnaire devra contribuer à faire du clocher de l'église de Saint-Martin de Ré un outil de développement touristique de la commune en diversifiant, s'il y a lieu, les activités proposées. En outre, en vue de développer l'offre touristique, une véritable démarche de promotion est à impulser. La qualité des prestations proposées devra être de nature à satisfaire la clientèle coutumière du lieu et attirer une nouvelle clientèle, ceci dans le cadre de la continuité du Service public.**

**C'est pourquoi, devront être pris en considération une certaine éthique conviviale de l'accueil touristique dans une commune de moins de 3 000 habitants et parallèlement à cela une réflexion sur la modernisation des équipements, de l'image et des prestations proposées.**

#### ***II.2.5) Critères d'attribution :***

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés uniquement dans le règlement de consultation

#### ***II.2.6) Valeur estimée : 270 805 € HT***

#### ***II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique***

Durée en mois : 60

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

#### ***II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer : sans objet***

#### ***II.2.10) Variantes***

Des variantes seront prises en considération : non

#### ***II.2.11) Information sur les options***

Options : Non

#### ***II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne***

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### ***II.2.14) Informations complémentaires : sans objet***

### **Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

##### ***III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession***

Liste et description succincte des conditions : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Une lettre de candidature signée par un représentant du candidat habilité à ce titre et le justificatif de cette habilitation ; Un extrait k-bis de moins de trois mois ; Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise pour l'année en cours de validité ; Les attestations ou certificats des administrations fiscales et organismes sociaux attestant la régularité de la situation de l'entreprise au 31 décembre 2022 ou état annuel des certificats reçus (Noti2); Une attestation ou justificatif du respect par le candidat, s'il y est assujéti, de l'obligation prévue aux articles L.5212-1 à 11 du Code du travail en matière d'emploi des travailleurs handicapés ;

##### ***III.1.2) Capacité économique et financière***

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ; Présentation de la société, de son capital social, et de son actionariat ;

##### ***III.1.3) Capacité technique et professionnelle***

Liste et description succincte des critères de sélection : Une description détaillée de l'entreprise comprenant notamment, les moyens en personnel et en matériels, les compétences techniques ; Liste de références sur les 5 dernières années pour l'exploitation de services similaires ou de toute autre référence démontrant la capacité à assurer l'exécution du service public objet de la présente procédure. Pour les entreprises nouvellement créées, le candidat peut faire état des références acquises précédemment dans le cadre de la participation à d'autres structures. ;

##### ***III.1.5) Informations sur les marchés réservés :***

#### **III.2) CONDITIONS LIEES A LA CONCESSION :**

##### ***III.2.1) Information relative à la profession***

##### ***III.2.2) Conditions particulières d'exécution :***

Conformément à l'article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales, la rémunération du concessionnaire sera principalement constituée par le produit des ressources que procure son exploitation ; il est donc autorisé à percevoir les recettes des tarifs appliqués aux usagers.

##### ***III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession***

##### ***III.2.4) Marché éligible au MPS***

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

#### **Section IV : Procédure**

##### **IV.1) DESCRIPTION :**

*IV.1.1) Type de procédure*

##### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

*IV.2.2) Date limite de réception des candidatures ou des demandes de participation*

**06/10/2023 à 12 H 00**

*IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation*

Français

#### **Section VI : Renseignements complémentaires**

##### **VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

##### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'autorité concédante. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants : - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Non renseigné Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du contrat de concession par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Numéro de la consultation : 24DSPSTMARTINDERE

##### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS :**

*VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours*

Tribunal Administratif de Poitiers, 15 RUE Blossac, 86000 POITIERS

*VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :*

Tribunal Administratif de Poitiers, 15 RUE Blossac, 86000 POITIERS

##### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

31/08/2023

#### **Indexation de l'annonce :**

*Objet de l'avis :* Délégation de service public, sous la forme de concession, ayant pour objet l'exploitation touristique du clocher de l'église de Saint-Martin de Ré.

*Nom de l'organisme :* Mairie de Saint-Martin de Ré